



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chambres régionales des comptes

Question écrite n° 57979

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des relations avec le Parlement sur l'intérêt et l'importance qui s'attachent à l'amélioration du statut des magistrats des chambres régionales des comptes, toujours en instance devant le Parlement, comme l'a déploré le président de la Cour des comptes, le 24 janvier, lors de la remise du rapport annuel de cette institution. Le projet de loi relatif à la modification du statut des magistrats des chambres régionales des comptes a été adopté, en première lecture, par l'Assemblée nationale, le 3 mars 2000. Il lui demande donc les perspectives de son inscription à l'ordre du jour du Sénat.

Texte de la réponse

Le ministre des relations avec le Parlement informe l'honorable parlementaire que le Gouvernement a prévu l'inscription, à l'ordre du jour du Sénat, du projet de loi portant diverses dispositions statutaires relatives aux magistrats de la Cour des comptes et des chambres régionales des comptes et modifiant le code des juridictions financières, la première quinzaine de mai.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57979

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : relations avec le Parlement

Ministère attributaire : relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1063

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2998